L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 23 AVRIL 1881.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Alden McLellan vs Dame Sarah B Dame.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 2608—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros "Neuf", "Dix" et "Onze", dans le carré borné par les rues Tonti, St-Pierre, Rocheblave et Promenade Carondelet, et mesurant, chacun trente-six pieds de face rue Tonti, et même largeur à l'arrière plan, sur la profondeur suivante, savoir: Terrain numéro Neuf, cent quatre-vingt-trois pieds trois pouces trois lignes sur la ligne du côté de la Promenade Carondelet et cent quatre-vingt trois pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du côté du terrain numéro Dix.

Le terrain No dix à la même profondeur, c'est-à-dire, cent quatre-vingt-trois pieds sept pouces et cinq lignes du côté du terrain No "neuf," et cent quatre vingt quatre pieds un pouce et sept lignes du côté du terrain No "onze". Le terrain No onze à cent quatre-vingt quatre pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté de la rue St-Pierre, et cent quatre vingt quatre pieds un pouce et sept lignes de profondeur de l'autre côté. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage et avantages qui y appartiennent. Étant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de George Lombard et les héritiers de Marianne Durand, épouse défunte du dit George Lombard, par acte passé par devant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 21 mars 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—22 29—avril 5,12,19,23.

Joseph Ritter, tuteur datif, vs. succession de Louis Fassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2483.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Treizième, Constance (ci-devant Live Oak) et Quatorzième, désigné par le numéro "Un", sur un certain plan dressé par Mollhausen, architecte, le 23 décembre 1844, mesurant trente un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur cent dix pieds six pouces de profondeur et de façade rue Treizième.

2° Un autre certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Quatrième District, dans le même carré et ci-avant le terrain précédemment décrit, et désigné par le No (2) trois, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 23 février 1855, déposé dans le bureau de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, comme plan No 2; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur cent-dix pieds six pouces de profondeur.

3° Un autre certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le même district et carré décrit en premier et second lieu, sur un plan dressé par H. Mollhausen, voyer, le 23 décembre 1844, déposé comme plan No 4 dans le livre des plans de D. I. Ricardo, ci-devant notaire; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur une profondeur de cent dix pieds six pouces.

Étant les mêmes propriétés que le dit Louis Fassel acquit de Anthony Ritter par acte par devant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le 31 août 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 mars—22 29—avril 5 12 19 23.

Marie Desfarges vs. Louise Chouti, femme de A. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2516.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, lequel dit lot forme presque la totalité d'un lot désigné par le No quatre de l'ilet No soixante et un, compris entre les rues Robertson, Villeré, St-Philippe et Ursulines, et mesure (au pied américain) vingt-six pieds de face à la rue Villeré, trente-trois pieds sur la ligne de fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, deux pouces et sept lignes sur une ligne oblique du côté vers la rue Ursulines, et cent vingt-sept pieds neuf pouces et cinq lignes sur la ligne droite sur le côté vers la rue St-Philippe; le tout selon un plan annexé à un acte d'achat ci-après mentionné par le dit présent défendeur, étant la même propriété qu'a été acquise par le dit défendeur de Chas. A. Morin, par acte passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 7 mars 1873.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Euphrosine, Magnolia et Calliope, et désigné comme le lot numéro treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, en date du 21 mars 1853, et déposé à l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de cent vingt-six pieds neuf pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, laquelle dite propriété appartient au dit défendeur comme légataire universel de Myrtille Couroelle, selon les procédures dans l'affaire de sa succession No 35,262, du dossier de la Deuxième Cour de District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—22,29—avril 5,12,19,23.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Dame Louise Hebel vs. Jacob Hebel, son époux.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 2690—Je certifie ici, que le septième jour d'avril 1881, jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir:

En cette affaire soumise ce jour, à la cour pour la confirmation du jugement par défaut, ici enregistré conformément aux procédures et sur la foi des témoignages entendus pour les raisons assignées oralement par la cour et en raison de la loi et des témoignages qui sont en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété, que le jugement par défaut ici enregistré le 31me jour de mai 1881, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence, il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Dame Louisa Hebel, née Whelage, épouse de Jacob Hebel et contre le défendeur Jacob Hebel, son époux, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit époux, et dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Dame Louisa Hebel, la susdite épouse, et contre le défendeur Jacob Hebel, son dit époux, pour la somme de deux mille cinq cents piastres avec cinq pour cent d'intérêt sur cette somme, à partir du 3 mai 1880 jusqu'à paiement, et frais de procès avec les hon et privilège accordés par la loi aux femmes mariées, sur la propriété de leurs maris.

Jug ment rendu le 7 avril 1881.
Jugement signé le 12 avril 1881.
[Signé:] N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 12me jour d'avril 1881, en l'année de Notre Seigneur, dix-huit cent quatre-vingt-un.
JAMES D. RANKIN,
Sous-Greffier.
16 avril—16,20,23.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John H. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,086—Attendu que Alexander W. Dunn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John H. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 avril—23, 27, mai 2.

Succession de W. T. Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 391 Division "A."—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wi'ts, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 avril—23, 27, mai 2.

Succession de A. B. Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3012—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dernière raison sociale A. B. Myers & Co., et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Cohn, liquidateur de ladite ancienne maison, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
19avril—19,23,28

Succession de Robert McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1341—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Charnock, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
14avril—14,19,23

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tous genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant d vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts en [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Emplacement de choix pour bâtir rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne, près et vis-à-vis des résidences de MM. E. H. McCaleb et Carrière.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan.

Cet emplacement de choix pour résidence, consistant en un grand terrain touchant à la résidence de l'Hon. E. H. McCaleb, rue de l'Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Remparts et Bourgogne. Le terrain a 31 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Cet emplacement pour maison de résidence est incontestablement un des plus agréables de la rue de l'Esplanade.

Conditions: Un tiers ou plus, au gré de l'acheteur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt et 5 pour cent pour honoraires d'avocat. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant G. Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 avril—16, 17, 23 au 30 avril.

Délicieuse maison de résidence avec jardin, dans la rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Baldwin et Seixas.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La belle propriété et résidence désignée par le No 284 rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Albert Baldwin et J. M. Seixas et près de celles de MM. A. B. Philips et E. Carrière, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Roman et Derbigny. Le terrain a 66 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 125 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant vestibule, salons doubles, salle à manger, office (le tout bien fini, avec [illegible] et parfaitement aéré), trois [illegible] chambres à coucher, vestibule et grandes chambres [illegible], chambre à bain au second étage. [illegible] corps de logis et renferme une chambre ou chambre de blanchissage, chambres à domestiques, dépendances, avec grande cour et gaz. Le reste du terrain est disposé en jardin planté d'arbustes, d'arbres fruitiers, et d'arbres donnant de l'ombrage. La propriété est dans un voisinage délicieux. [illegible]

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec toutes les garanties habituelles et 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et obligation de la part de l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Doriocourt, notaire.
26mars—26 27 mars 2 3 9 10 16 avril avante.

Vente judiciaire de propriétés améliorées et de terrains non améliorés, sur la rue du Canal.

Deux maisons sur la rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet.

Cottage en bois et trois terrains sur la rue Bienville, en face de l'Asile du Bon Pasteur.

Succession de feue Mme Rebecca F. Hoyle.

No 1260 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 30 mars 1881, rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 202, rue St-Joseph, dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Cercle de Tivoli, Promenade Triton ou Delord et Carondelet. Le dit lot est connu comme lot K, sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 2 février 1871 et déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, et aussi connu comme le No 2 par Pilié et Depouilly, en date du 16 avril 1866, dont une copie est annexée à un acte en date du 3 mai 1866, pardevant Wm. Shannon, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan; le dit lot mesure 28 pieds sur la rue St Joseph, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes. La propriété est en face des résidences de MM. Thos. L. Bayne et John Finney.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent à la susdite propriété décrite, et désigné par les numéros municipaux 204 et 206 de la rue St Joseph. Le dit lot est connu sur le susdit plan comme lot J, et mesure 28 pieds de face à la rue St Joseph, sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre qui s'améliorent rapidement, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois. Les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le plan. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds de face rue du Canal, sur 166 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 7 forme un triangle mesurant 55 pieds 3 pouces et 7 lignes de face rue du Canal, 158 pieds de profondeur sur la limite du côté de la rue Broad, et 163 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la limite opposée. Ces terrains sont d'une grandeur exceptionnelle. Le terre est haute et le voisinage est embelli par plusieurs belles maisons d'habitation de construction récente. Cette propriété bâtisse est sur un site des plus désirables et qui promet le plus comme placement, sur notre grand Boulevard Central. Ils seront vendus séparément.

4° Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Bienville, Dorgenois, Broad et Dorgenois désignés par les Nos 7, 8 et 9, mesurant, chacun, 28 pieds 8 pouces et 5 lignes de face rue Bienville, sur 129 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, commode, écurie, etc.

La propriété est en face de l'Asile du Bon Pasteur et on s'y rend par le char à cheval de la rue du Canal et par le char à vapeur de la ville et du lac rue Bienville et rue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au choix des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur portant les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et acquéreurs paieront les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et déposeront 10 pour cent comptant dans les mains de l'encanteur, sur le prix d'achat au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Saml. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.
31mars—31—2,9,16,23,30avril.

VENTE JUDICIAIRE DE

Propriétés améliorées dans le Deuxième District cois N.-O. des rues Canal et Dorgenois.

Une résidence en brique rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe.

Succession de feue Gurgunda Daschel, décédée, épouse de Louis Ruch.

No 2368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Derrgenois et Douane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 24 décembre 1844, et désigné comme plan No 29 du livre de plans No 3, dans l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, conformément auquel plan les lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Dorgenois. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la résidence en briques à 2 étages désignée par le No 509 Canal.

2° Un certain lot de terre situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en briques à un étage. La bâtisse est désignée par le No 216 de la rue Dauphine.

Termes et Conditions.—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant [illegible] garantis par hypothèque et privilège du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à [illegible] parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédure pour forcer la collection, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets et les taxes et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.
16avril—16,23,30—7,14,21mai.

PAR GEO. PEARSON.

Vente positive d'une propriété de valeur à l'encan, propriété élégante, désirable et rémunératrice, formant l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine. Une résidence [illegible] dans le Sixième District, ainsi que les lots de terre, cottage à Carrollton.

Succession de Mme Caroline Mentz. No 1096, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO PEARSON, encanteur—Bureau: No 90, rue Camp, il sera vendu, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—

1° Ce grand magasin en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, convenable pour une grande [illegible] manufacture, ayant 12 chambres, un long corridor, ainsi qu'une nouvelle galerie près du chemin de fer de la Ruelle, sur un lot de terre mesurant 38 pieds de face à la rue Magnolia, sur une profondeur de 108 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la rue Euphrosine [illegible].

2° Le cottage-résidence désirable, consistant en une maison bien construite avec six grands terrains Nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant le terrain No 14, 30 pieds de face rue Commercial, sur une profondeur de 150 pieds, et les Nos 15 à 19 inclusivement, chacun 30 pieds de face rue Clinton, sur une profondeur de 150 pieds et 6 pouces; le tout compris dans le carré No 57, borné par les rues Clinton, Hilary, Pearl et Commercial; les dits terrains sont bien remplis avec des arbres fruitiers et d'ornement, [illegible] la résidence du Dr Marsden.

3° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le District de l'ancienne ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 6 et 7 dans le carré No 61 [illegible] borné par les rues Hampson, Washington et [illegible] les dits terrains ont ensemble et mesurant chacun 30 pieds de face rue Seconde, sur 122 pieds et 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles de ce côté.

Conditions: Comptant—L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17mars—

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT.

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Chenal [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR,

GRANDE VENTE
—DE—
PROPRIÉTÉS DE VILLE.

Par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Libres de toutes hypothèques et de toutes obligations.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet, JEUDI, 28 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Le magasin en briques à trois étages, No 172 rue Tchoupitoulas (Julia, St-Joseph et Commerce), 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 88 pieds de profondeur.

2° Le magasin en briques à trois étages, No 174 rue Tchoupitoulas (Julia, St-Joseph et Commerce), 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 88 pieds de profondeur.

3° Le magasin en briques à deux étages, No 226 rue Nouvelle-Levée (North Market, St-Joseph et Commerce), 21 pieds 11 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée sur 103 de profondeur.

4° Le terrain vide sur la rue Front, entre Julia et Notre-Dame, dans l'ilet 17 A, 24 pieds 9 pouces de face à la rue Delta sur 125 pieds de profondeur.

5° Le terrain vide sur la rue Delord, entre Pearl et Peters, borné par la rue Nouvelle-Levée, 40 pieds 6 pouces de face à la rue Delord sur 110 pieds 10 pouces de profondeur.

6° La cuisine en briques à deux étages, No 239 rue St-Joseph (Baronne, Philippa et Julia), 23 pieds de face à la rue St-Joseph sur 120 pieds de profondeur.

7° La maison en bois à un étage, No 190 rue Delord (Magazine, Tchoupitoulas et Peys...), 22 pieds 7 pouces de face à la rue Delord sur 100 pieds de profondeur.

8° La maison en bois à deux étages, No 196 rue Delord (Magazine, Tchoupitoulas et Peyfarre), 22 pieds 7 pouces de face à la rue Delord sur 100 pieds de profondeur.

9° Le magasin en briques à deux étages, No 33 rue Commerce (Tchoupitoulas, Girod et Lafayette), 18 pieds 1 pouce de face à la rue Commerce sur 88 pieds de profondeur.

DEUXIÈME DISTRICT.

10° Le magasin en briques à trois étages, No 22 rue Lower Front Levee (Quartier, Hôpital et Gallatin), 26 pieds de face aux rues Levée et Gallatin sur 137 pieds de profondeur.

11° La résidence en briques à deux étages, No 74 rue St-Pierre (Bourbon, Royale et Toulouse), 20 pieds de face à la rue St-Pierre sur 120 pieds de profondeur.

12° La maison à trois étages, No 42 rue Bourgogne (Bienville, Douane et Dauphine), 26 pieds sur la rue Bourgogne sur 88 pieds de profondeur.

13° La maison et magasin en briques à deux étages, No 163 rue Royale (Bourbon, St-Pierre et Orléans), 36 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds de profondeur.

14° La maison en briques à deux étages, No 30 rue Ursulines (Chartres, Levée et St-Philippe), 36 pieds de face à la rue Ursulines sur 71 pieds de profondeur.

15° La boulangerie en briques à deux étages, Nos 233 et 235 rue Chartres (Dumaine, St-Philippe et Royale), 69 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres sur 177 pieds de profondeur.

16° La maison en bois à un étage, Nos 68 et 70 rue Dumaine (Royale, Bourbon et Ste-Anne), 21 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur 120 pieds de profondeur.

17° La maison en briques à deux étages, No 30 rue Orléans (Royale, Bourbon et St-Pierre), 37 pieds de face à la rue Orléans sur 88 pieds 3 pouces de profondeur.

18° La maison en briques à trois étages, No 67 rue St-Louis (Bourbon, Royale et Toulouse), 20 pieds de face à la rue St-Louis sur 111 pieds de profondeur.

19° La maison en briques à trois étages, coin sud-est des rues Orléans et Dauphine (comprise entre les rues St-Pierre et Bourbon), 24 pieds de face à la rue Orléans sur 72 pieds de profondeur.

20° La maison en briques à trois étages, No 101 rue St-Louis (Bourbon, Dauphine et Toulouse), 38 pieds de face à la rue St-Louis sur 123 de profondeur.

21° La grande école à trois étages, Nos 37 et 39 rue Bourgogne (Douane, Bienville et Remparts), 49 pieds de face à la rue Bourgogne sur 160 pieds de profondeur.

21° La résidence en briques à deux étages, No 122 rue Esplanade (Bourgogne, Quartier et Remparts), 31 pieds 8 pouces de face à la rue Esplanade sur 107 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur.

QUATRIÈME DISTRICT.

23° Six terrains vides sur la rue Tchoupitoulas, entre Toledano et Pleasant, chacun 26 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 82 pieds 10 pouces de profondeur.

GREENVILLE.

24° Un ilet de terre et cottage, compris entre les rues Seconde, Washington, Broadway et Chestnut, 240 pieds de face aux rues Washington et Seconde sur 270 pieds sur les rues Broadway et Chestnut.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un quart comptant; la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque sur les propriétés et toutes les autres clauses usuelles de la banque. Les taxes d'État de 1881 devront être assumées par l'acquéreur, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Félix Grima notaire.
1dav—16,17 23au28

GRANDE VENTE
—DE—
PROPRIÉTÉS DE VILLE.

Par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Libre de toutes hypothèques et de toutes obligations.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 27 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

DEUXIÈME DISTRICT.

1° La maison en bois à deux étages, No 304 Chemin du Bayou, (Roman, Derbigny et Hôpital), 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au Chemin du Bayou, courant à travers la rue Hôpital.

2° La maison en briques à deux étages, coin des rues Conti et Remparts, dans l'ilet Bienville et Bourgogne, 32 pieds de face à la rue des Remparts, sur 108 pieds 8 pouces sur la rue Conti.

3° La résidence en briques à deux étages, No 294 rue Bourgogne, (Hôpital, Quartier et Dauphine,) 22 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 98 pieds 3 pouces de profondeur.

4° La maison en briques à deux étages, No 134 rue Hôpital, (Dauphine, Bourgogne et Ursulines,) 49 pieds de face à la rue Hôpital, sur 124 pieds de profondeur.

5° La maison en briques à deux étages, No 303 rue de Chartres, (Hôpital, Quartier et Royale,) 30 pieds de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur.

6° La maison en bois à un étage, Nos 221 et 223 rue Ste-Anne, (Marais, Tremé et Dumaine,) 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 87 pieds de profondeur.

7° La résidence en briques à trois étages, No 143 rue Ste-Anne, (Bourgogne, Remparts et Dumaine,) 36 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur.

8° Cinq terrains entre Canal et Claiborne, dans l'ilet Douane et Derbigny.

TROISIÈME DISTRICT.

9° La résidence en briques à trois étages, No 20 rue Marigny, (Victoire, Levée et Champs-Elysées,) 32 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, sur 100 pieds de profondeur.

10° La maison en briques à deux étages, No 45 rue Vieille-Levée, (Marigny, Champs Elysées et Chartres,) 25 pieds de face à la rue Vieille-Levée, sur 90 pieds 3 pouces de profondeur.

11° La résidence en briques à trois étages, No 517 rue de Chartres, (St. Ferdinand, Port et Architectes,) 36 pieds 6 pouces de face à la rue de Chartres, sur 138 pieds 4 pouces de profondeur.

12° La résidence en briques à trois étages, No 521 rue de Chartres, (St Ferdinand, Port et Architectes,) 26 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, sur 138 pieds 1 pouce de profondeur.

13° La maison en briques à trois étages, No 9 rue St. Ferdinand, (Levée, Chartres et Côte Prése,) 26 pieds de face à la rue St. Ferdinand, sur 100 pieds de profondeur.

14° La maison en bois à un étage, coin nord-ouest des rues Marigny et Remparts, 120 pieds rue Marigny, sur 145 pieds sur la rue des Remparts.

15° Les deux magasins à deux étages, Nos 68 et 70 rue Vieille-Levée, (Marigny, Mandeville et Chartres,) 48 pieds de face à la rue Vieille-Levée, sur 90 pieds de profondeur.

16° Les deux maisons en briques à deux étages, Nos 447 et 451 rue de Chartres, coin nord-est Mandeville, 37 pieds de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds à la rue Chartres.

17° La maison en bois à un étage, No 31 rue Espagne, (Lafayette, Chartres et Victoire,) 50 pieds de face à la rue Espagne, sur 145 pieds de profondeur.

18° Un terrain vide rue Lafayette (Espagne, Chartres et Victoire), 54 pieds de face sur 112 de profondeur.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un quart comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, garantie par hypothèque sur les propriétés et toutes les clauses usuelles de la banque. Les taxes d'État de 1881 devront être assumées par l'acquéreur, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant Félix Grima, notaire.
16 avril 16 17 23 au27

RÉSIDENCE RUE ESPLANADE,
—Dans—
Le Voisinage des Splendides Maisons
—De—
MM. PILSBURY, MEILLEUR ET BIGNON.
VENTE A UN LONG CREDIT.

PAR HOEY et O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

CETTE MAISON DE RÉSIDENCE ATTRAYANTE ET MODERNE DE VICTOR AMANT, ESQ., située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues ESPLANADE, LEPAGE, SEPTIÈME et WHITE; cette vaste terre mesure à peu près 167 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade, 115 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Lepage, 252 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue White et 261 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur la ligne de l'autre côté vers la rue Broad. Cette propriété est attrayante non seulement par son emplacement, son apparence et son entourage social, mais est adaptée au beau jardin du Jockey Club et de ses terres et est voisine de trois lignes de chemin de fer urbains.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, [illegible] et l'acquéreur assumera [illegible], en plus du montant de son enchère, le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant [illegible], notaire.
26 avril—30 23 24 29 30

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la rue Baronne, dans le quartier du commerce du coton.

Résidences dans la rue du Canal, et propriétés améliorées et vacantes.

Succession de Charles Schmidt.

No 2478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1881, il sera vendu aux enchères les propriétés de valeur suivantes:

1. Cette rangée de magasins à un étage formant près du quart de l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Union et Perdido, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, et ayant ensemble une façade totale de 100 pieds 1 pouce, 6 lignes à la rue Baronne, sur 100 pieds de profondeur avec façade sur la rue Perdido. Les magasins sont en briques et à un étage et connus sous les Nos 91 à 97 rue Baronne, et les Nos 43, 47 et 49 rue Perdido.

Cette propriété a toujours été bien louée et est d'un bon rapport. Elle forme la position la plus centrale de l'ilet de terre dans la rue Baronne qui appartient à quelques-uns des FACTEURS DE COTON les plus riches du Sud, lesquels y ont leurs bureaux. Elle est située presque en face du magnifique magasin de dry goods de H. KERN, du THÉATRE NATIONAL et des grands établissements manufacturiers de MM. SCHWARTZ & CO. Toute la propriété est louée et donne un beau revenu; elle sera vendue en lots au gré des acheteurs.

2. Trois lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues BARONNE, DRYADES, PERDIDO et UNION. Ces lots se touchent et ont ensemble 95 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur environ 166 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une RANGÉE DE MAISONS en bois à un étage désignées par les Nos 61 63 et 65 rue PERDIDO. La propriété est toujours louée; elle est dans le voisinage immédiat du marché Poydras, presque sur la ligne de trois routes de voies ferrées urbaines, et touche aux grandes écuries où est centralisé le commerce des chevaux.

3. Le magasin et maison de résidence en briques à deux étages, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Notre-Dame, Tchoupitoulas et Magazine, désigné comme terrain No 10, ayant 20 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont avantageuses et se louent toujours bien. La propriété touche à cinq lignes de chars et à toutes les raffineries, fabriques, fonderies et moulins qui composent la richesse industrielle de cette partie de la ville.

4°. Quatre morceaux de terre avec les améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré. La portion No 1 mesure 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et de face à la rue Marais et forme le coin des rues Canal et Marais. Elle est maintenant occupée par M. John Hassey et désignée par le No 265 de la rue du Canal.

La seconde portion mesure 21 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la moitié d'une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignée par le No 267 de la rue du Canal.

La troisième portion mesure 14 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et touche à la Quatrième Portion qui mesure 28 pieds 3 pouces sur 114 pieds de profondeur; ces deux dernières portions forment ensemble le terrain sur lequel est érigée la bâtisse en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 271 et 273 rue du Canal.

Les terrains et dessus méritent de fixer l'attention de ceux qui cherchent des emplacements sur la rue du Canal. Actuellement ils rapportent un bon revenu, la location est en ce peut plus désirable, et ont dans le voisinage les magnifiques résidences de MM. Koontz et Reichard et [illegible] presque immédiatement face à celles de Locke & Helme et juste au-dessous des résidences de Mme Moody et du Col. E. K. Norton.

5° Deux lots et améliorations situés à Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Madison et l'Avenue Jefferson, désignés par les Nos 7 et 8, étant le coin de la rue Première et de l'Avenue Jefferson.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'ilet borné par l'Avenue Jefferson, les rues Cinquième et Madison, et la propriété de Labarre; ils sont désignés par les lots Nos 1 à 5.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna. Les lots Nos 1 à 5 dans l'ilet No 17 borné par l'Avenue Jefferson, les rues Madison, Seconde et Troisième.

Quatre lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près Gretna. Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 de l'il et No 7, bornés par l'Av. Jefferson, les rues Première, Seconde et de Madison.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garanties de "non aliénando" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites avec assurances d'améliorations et transfert des polices aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devront payer en outre et en sus de leurs enchères toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, No 44 Passage de la Bourse.
12 avril—13,16,23,30—mai 7,8,13,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale rue Poydras.

Emplacement de choix pour bâtisses, rue Carondelet, près de la rue Julia.

Et maison de résidence rue Dryades, près du marché Poydras.

Succession de Mme Katie E. McCloskey, épouse décédée de George McCloskey.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 2363.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Ce magasin No 171 rue Poydras, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Perdido. Le lot No 2 mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 102 pieds 5 pouces de profondeur. Cest ce dit [illegible] magasins occupés par [illegible] entreprenant négociant Hugh Flynn, à qui il est loué jusqu'au mois d'octobre prochain.

2° Cet emplacement central pour bâtir, attenant à la Bâtisse de l'Exposition, avec entrepôt en briques à deux étages. Cette propriété se compose des lots Nos 4 et 5 et d'une portion du lot No 3 dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, St-Charles et Julia et mesure, ensemble 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est presque immédiatement en face des résidences des Drs. Bickell et Schuppert et est à coté du mur de terre du voisinage [illegible] de la ville, sur une rue pavée et au [illegible] offerte sur le marché.

3° La résidence à deux étages à deux corps de logis Nos 165 et 167 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Poydras et Lafayette. Ces lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent ensemble 27 pieds de face à la rue Dryades sur 160 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur. Les bâtisses comprennent par de grands corridors et des bâtisses à deux étages dans le fond, avec [illegible] de place pour la cour. La proximité de cette propriété au marché Poydras et les grands intérêts qui se rattachent aux équipes de la rue Baronne font qu'elle est [illegible] et à des prix [illegible].

Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, privilège de vendeur et toutes les autres clauses spéciales décidés, l'acquéreur assumera en sus du montant de son enchère, le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés dues et exigibles dans le cour de l'année 1881 et déposera au comptant au moment de l'adjudication, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant William J. Castell, notaire.
30 mars—30 avril 2,9,16,23,24,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique résidence english cottage avec serres [illegible] avec goût dans le "Garden District."

Dans un des quartiers les plus agréables et les plus attrayants de la rue Upper Prytania.

Succession de Thomas A. Adams.

No 106—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, daté Nouvelle-Orléans, 25 février 1881, il sera vendu, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Ce magnifique cottage, style Elisabeth, situé au coin des rues Prytania et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Coliseum, Troisième et Quatrième. Le terrain mesure 125 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 218 pieds et forme la moitié de l'ilet. Le cottage a été bâti de manière à servir à une grande famille et les terrains admirablement disposés en parterres. La rue Prytania devant cette propriété, présente un coup d'œil charmant. Les améliorations entourant cette propriété sont de premier ordre et variées. Les résidences attenantes sont celles de MM. McStea, Frerichs et Viollet et du Général Behan et du col. Short.

Condition de la vente—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie, y inclus le privilège de vendeur, la clause "non allenando", assurance et transfert de la police et les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881, et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Samuel Flower, notaire.
30 mars—30 avril 2,9,16,23,30 7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage dans le centre de la ville, No 56 rue St-Philippe, entre celles Royale et Bourbon.

Succession d'Adélaïde Vivant.
No 2178.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en briques à un étage, No 56 de la rue St-Philippe, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Bourbon et Royale; le lot mesure 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 60 pieds. Le cottage a quatre chambres et deux cabinets et une cuisine à deux étages avec quatre chambres. Il est situé à quelques ilets du Marché Français et entre les deux lignes de chemins de fer urbains. Cette propriété conviendrait bien [illegible], [illegible] un placement sûr et rémunératif.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de sécurité, assurance, etc., seront assumées par l'acquéreur en sus du montant de son adjudication, ainsi que toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Eusèbe Bouny, notaire, No 44 Passage de la Bourse.
30 mars—30 avril 2,9,16,23,30.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à trois étages avec résidence au-dessus, No 56 rue Royale.

Succession de Alexandre Barthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 16 avril 1881, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, B, dans le carré d'ilet compris entre les rues Royale, Bienville, Conti et le Passage de la Bourse, mesurant 21 pieds de face à la rue Royale, sur 91 pieds 2 pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de large ouvrant sur la rue Bienville; ensemble un magasin en briques à trois étages avec résidence au-dessus No 56 rue Royale, verandah sur la façade, ayant au rez-de-chaussée un magasin, au premier salon et salle à manger avec porte à coulisse, deux chambres à coucher avec cabinet de toilette au second et plusieurs pièces dans la mansarde; une autre bâtisse en briques à trois étages attenante à la maison de trois chambres avec lieux d'aisance haut et bas, cour pavée en briques, citerne, hydrant, etc.

Cette propriété est louée $50 par mois et est sujette à un bail expirant en—

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, privilège de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des susdits billets et les bâtisses assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, y compris les taxes d'État et de ville dues actuellement pour l'année 1881.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19,23,30, mai 7,14,21.

Magasin de valeur en briques à trois étages, rue de la Vieille-Levée, No 7, faisant face à la Douane et vis-à-vis l'église de la Poste.

Occupé par M. B. Tremoulet, comme marchand de vin.

Jolie résidence de famille rue des Remparts, No 208, côté Sud.

Magnifique terrain avec bâtisses en briques rue des Remparts, No 219, côté Nord.

Magasin en briques à deux étages, faisant face au Vieux Bassin et formant encoignures aux rues St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet.

Une étendue de terre faisant face au Bayou St-Jean.

Vente par ordre de cour.

No 2174—Succession de Madame Mathilde de Mornet, veuve de James Hepburn.

1° Les propriétés appartenant à la succession.

2° Les propriétés appartenant en commun à la dite succession ainsi qu'à d'autres parties intéressées avec le consentement des propriétaires.

Les deux propriétés troisièmement et quatrièmement décrites appartenant en commun à la succession ainsi qu'à Mlle Léonie Pichot, laquelle a consenti à la vente de sa moitié indivise par la même occasion.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1881, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet, compris entre les rues Remparts, St-Claude, Dumaine et St. Philippe, lequel lot de terre mesure 67 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; ensemble une maison bâtie en briques No 219, ayant quatre chambres, salle à manger, cabinets et galeries, une cuisine basse en briques de plusieurs chambres, citerne, [illegible] etc.

N. B.—Cette propriété est vendue sujette à une hypothèque en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à raison et pour cent d'intérêt, sur un capital de $1700. Les dits intérêts sont payables par trimestre à raison de $25 50/100 pour chaque trimestre, formant un total annuel de $102 sur $1700.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St-Philippe et Dumaine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur; ensemble une maison [illegible] à étage couverte en ardoises, ayant un corridor et salon sur le côté, salle à manger, cabinet, deux chambres à coucher avec cabinet et une autre belle chambre à coucher, cuisine [illegible] citerne, water-works, lieux d'aisance, &c.

3° Un autre lot de terre situé dans le Second District, dans le carré d'ilet compris entre les rues Decatur, Bienville, Douane et Conti, mesurant 19 pieds 2 pouces 1 ligne de face respectivement aux rues Decatur ou Vieille Levée et Dorgenois, sur une profondeur de [illegible] 71 pieds 3 pouces 6 lignes, ensemble avec un magasin de valeur à trois étages, No 7 rue Decatur ou Vieille Levée, et occupé par M. B. Tremoulet comme marchand de vin. Lequel magasin est vendu sujet à un bail expirant en septembre 1881, à raison de $75 par mois. La citerne et les [illegible] sont la propriété du locataire ne sont pas compris dans le prix de la vente.

4° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Bassin, St. Claude, St. Pierre et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St. Pierre, 55 pieds de face à la Promenade Carondelet, 43 pieds 3 pouces de face à la rue du Bassin et 47 pieds 6 pouces 2 lignes de fond, parallèle à la rue St. Claude, ensemble avec un magasin en briques à deux étages loué à M. Louis Benoy à raison de $30 par mois, sur bail expirant en septembre 1881.

5° Une étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Bayou St-Jean, étant une moitié du côté inférieur d'une terre de trois arpents face au dit Bayou St-Jean, sur une profondeur de [illegible] arpents, et 40 arpents, bornée en haut par la moitié supérieure de la même terre qui appartenait à François Alpuente, de l'autre côté par une terre qui appartenait à A. Milne et dans le fond par les terres du New Orleans Canal and Banking Company.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur de Armas, et déposés à la Bourse pour référence.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons, à la convenance des héritiers, les intérêts à raison de huit pour cent par an du jour jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale, la clause de non aliénando et privilège du vendeur.

Les bâtisses seront maintenues assurées pour un montant raisonnable et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur pour le bénéfice des porteurs des billets. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent seront à la charge des acquéreurs.

Les taxes d'État dues en 1881, seront assumées par les acquéreurs.

Les acheteurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

Acte de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 avril—16,23,30—mai 7,14,21.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur, rue Montégut, entre Chartres et Royale.

Propriété formant l'angle des rues Clouet et Cassaigne (Royale et Dupré).

Rue Louisa, entre St Claude et Marais (ci-devant Morales).

Successions de Ludwig et de Louise M[illegible]

No 2689, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45, rue Royale, SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., en date du 5 avril 1881, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville, dans le carré borné par les rues Montégut, Moreau, Chartres aujourd'hui, Cassaigne, aujourd'hui Royale, et Clouet, mesurant 27 pieds de face rue Montégut sur 108 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le dit lot étant désigné par le No 20 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 24 mars 1839, et déposé au bureau de Félix de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Clouet, Cassaigne maintenant Royale, Moreau, Chartres et Louisa, formant l'encoignure des rues Clouet et Cassaigne maintenant Royale, mesurant 68 pieds de profondeur et de façade à la rue Clouet, et 30 pieds 9 pouces de face à la rue Cassaigne maintenant Royale.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa, St Claude, Piété et Marais, mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 88 pieds 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions comptant. Les acquéreurs devront assumer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 avril—6,16,23,30—7 mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Prytania, située à la Jonction du Premier et du Quatrième Districts, l'encoignure la plus importante des rues Prytania et Urania.

Succession de Mme Antoinette Chiem.

No 1972—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Cette belle résidence en briques à deux étages et terrains, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Polymnie et Urania et le chemin Félicité, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3, se touchant et mesurant à peu près 95 pieds 10 pouces de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la rue Urania et formant l'encoignure des dites rues Prytania et Urania.

La résidence est grande, ample dans ses arrangements pour une grande famille, elle est d'une construction moderne et bâtie avec les meilleurs matériaux; en outre une remise et écurie adjacentes. Les terrains sont divisés en jardin et pâturage. On ne saurait trouver un meilleur emplacement à portée. La propriété ne peut être visitée qu'avec un permis des encanteurs le mardi de chaque semaine après 12 1/2 heures du matin.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William J. Castell, notaire.
6 mai—16,23,30,—1,6,7 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Deux propriétés foncières de valeur No 142 rue des Remparts et No 443 rue Craps.

Succession de Nicholas Quizzaro.

No 824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux, No 45, rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, le 5 et signé le 18 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Toulouse, St Pierre et Bourgogne, et mesure (au pied français) 21 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, et porte le No 142 de la rue Remparts.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No un, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Craps et Amour, et mesurant (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Craps, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois avec deux corps de logis et porte le No 443 de la rue Craps.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront en sus du montant de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1881, et paieront au comptant 10 0/0 sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. Commbert, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 avril—16,23,30—7,14,21 mai

Propriété de valeur dans le Second District.

Succession de Vve Mary W. Lefort, née Pitre.

No 2726.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur, —Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste-Anne; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure 21 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 128 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue de Chartres. 10 4 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, puis s'avance à angle droit 26 pieds 6 pouces, le dit lot a une seconde profondeur de 24 pieds et mesure dans le fond 48 pieds 3 pouces et 7 lignes, au pied américain.

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste. Anne, désigné par le lot No 3, lequel lot de terre mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues St. Claude, St. Philippe, Tremé et Dumaine, désigné par le No 3, et mesure au pied américain 33 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue St Claude, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Quatre lot de terre dans l'ilet No 10, borné par les rues Broad, Septième, Live Oak et Bellechasse, désignés par les Nos 6, 7, 16 et 17. Les lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne près du lot No 15, et 98 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne plus près du lot No 17. Le lot No 17 mesure 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 98 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne séparant le dit lot du lot No 16 et une profondeur de 89 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne plus près du lot No 18. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre.

5° Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour la propriété foncière, comptant, et les acquéreurs devront assumer en sus du montant de ses enchères, les taxes dues et exigibles en 1881 et paiera au comptant 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Étienne Lemer, notaire, No 13 rue St. Pierre, aux frais des acquéreurs.
16 avril—16,23,30, mai 7,14,21

Propriétés de valeur dans les Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.

Succession de André D. Doriocourt,
No 2631.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente positive pour effectuer un partage entre héritiers.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, afin d'opérer un partage entre les héritiers de feu André D. Doriocourt, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le carré d'ilet borné par les rues Ursulines, Tremé, St Philippe et St Claude. Le dit terrain mesure, au pied américain, 40 pieds de face rue Tremé, sur 80 de profondeur, mesure française.

2° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le carré d'ilet borné par les rues Orléans, Bourgogne, St Pierre et Remparts, désigné par le No 6, et mesure 21 pieds 11 pouces de face rue Orléans, et 6 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Bourgogne.

3° Un terrain désigné par le No 1 de l'ilet No 14 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois; le dit terrain mesure au pied américain 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 81 pieds 1 ligne de profondeur rue Rocheblave, 81 pieds 3 lignes de profondeur de l'autre côté, et 29 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

4° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Constance, Philip et Laurel, faisant partie du terrain désigné par le No 3, et mesurant 26 pieds 3 pouces de face rue Jackson sur 120 pieds 10 pouces de profondeur;—cette propriété porte le No 164 rue Jackson, et est louée à M. John F. Wingrave à raison de $30 par mois jusqu'au 1er octobre 1881, à $360 par an, dépôt préalable [illegible] payable en [illegible] du dit bail.

5° Un terrain désigné par le No 2 du carré d'ilet borné par les rues Royale, Orléans, Bourbon et St Pierre; le dit terrain mesure 36 pieds 2 lignes de face rue Royale, sur 41 pieds 2 pouces de profondeur sur la limite le divisant du terrain No 1; de là, 4 pieds 8 pouces par une ligne perpendiculaire, vers la rue St-Pierre, puis une autre ligne parallèle à la rue Royale, 16 pieds 2 pouces de profondeur et 4 lignes, et 21 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 3, et 36 pieds 6 pouces et 6 lignes au derrière, et 57 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la limite le divisant du terrain No 3. Cette propriété porte le No 165 de la rue Royale; les améliorations qui s'y trouvent sont louées à M. C. Hartmann par bail expirant le 30 septembre 1881, à raison de [illegible] par mois et est vendu sujet à ce bail, et la partie supérieure de la bâtisse est louée à $24 par mois.

6° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 5 du carré d'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Roman et Derbigny, mesurant 30 pieds 3 pouces 5 lignes de face rue Ste-Anne sur 117 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur.

7° Un terrain dans le carré d'ilet borné par le Chemin du Bayou et les rues Quartier, St-Claude et Tremé, mesurant (plus ou moins) mesure américaine, 27 pieds de face rue Quartier, sur 27 pieds sur la ligne de derrière, et 76 pieds (plus ou moins) de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

8° Un morceau de terre dans le carré borné par les rues Broad, Dorgenois, Ursulines et Hôpital, mesurant 90 pieds de face rue Hôpital, même mesure rue des Ursulines, sur 180 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

9° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le carré borné par les rues Orléans, Ste Anne, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 25 pieds de face rue Orléans sur une profondeur de 62 pieds, mesure américaine, plus ou moins, la barrière de derrière qui s'élève actuellement, étant la limite de derrière de la dite propriété qui la sépare d'un grand terrain dont elle fait partie.

10° Un terrain dans le carré d'ilet No 8 borné par les rues Colombus, Laharpe, Rocheblave et Dorgenois; le dit terrain formant l'angle des rues Rocheblave et Colombus, et mesure, au pied américain, 58 pieds de face rue Rocheblave, sur 80 pieds de profondeur et de face rue Colombus, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 7; le dit terrain mesure 27 pieds 7 pouces de face Chemin du Bayou, sur 84 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur, sur la ligne vers la rue Tremé, et 82 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne de division du terrain No 8, et 30 pieds 9 lignes de largeur à l'arrière.

12° Un morceau de terre avec les bâtisses dans le carré d'ilet borné par les rues St-Jean-Baptiste, Washington avenue, Espagne et Girod, mesurant 114 pieds ou à peu près de face rue Girod, sur environ 180 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et un terrain dans le même carré d'ilet, désigné par le No 5, mesurant environ 26 pieds de face rue Girod, sur environ 120 pieds de profondeur.

13° Un morceau de terre à peu près à trois quarts de mille au bas des fortifications, mesurant sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, trois arpents (moins 60 pieds appartenant à John Geiger ou héritiers) de face au dit Chemin de Gentilly sur dix huit arpents de profondeur ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, loué à bail jusqu'au 31 décembre 1881, et vendu sujet au dit bail.

14° Un morceau de terre dans l'ilet borné par les rues Bienville, Murat, Douane et Alexandre, étant les lots Nos 1 et 11 et fractions des lots Nos 2, 12 et 14, comprenant à peu près un quart de tout l'ilet; les taxes du dessèchement sur cette propriété ont été payées.

15° Une moitié de l'ilet borné par les rues St-James, St Jean, St-Pierre et Toulouse, étant la moitié du dit ilet faisant face à la rue St-Jean. Les taxes de drainage sur cette propriété ont été payées.

16° Quatre lots de terre près le lac Pontchartrain, désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, sur un plan de D'Hémécourt, en date du 29 juin 1856, dans l'ilet borné par les rues New-York, Mexico, Madison et Duplessis.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, divisée en coupons à satisfaire les convenances des héritiers et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et les bâtisses doivent être assurées et la police transférée; la dite propriété étant assurée, l'acquéreur devra rembourser aux héritiers la balance des primes dues pour temps non expiré, et en cas de procès l'acquéreur devra payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur le montant; les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues et payables en 1881 en sus de leur adjudication; en outre les taxes de drainage, s'il y en a de dues. Les acquéreurs devront payer 10 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 38 rue Orléans, aux frais des acquéreurs.
14avril 14 17 24 30

MEUBLES, MEUBLES.

Succession de Veuve Mary V. Lefort, née Pitre.

No 2736—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—MERCREDI, 27 avril 1881, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue St-Claude et St-Philippe et Dumaine, par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D daté du 14 avril 1881.

Tous les effets mobiliers contenus dans la dite résidence comprenant des lits, lingerie, chaises, tables, etc., etc.

Conditions, comptant sur les lieux.
16 avril—16, 23 et 27.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Deuxième District,

No 107 rue Orléans, entre celles Remparts et Bourgogne.

Nos 215 et 217 rue Bourgogne, entre celles Dumaine et St Philippe.

No 177 rue Bourbon, entre celle Ste Anne et Dumaine.

Succession d'Adèle Macarty.
No 2788

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, division B, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste-Anne. Le dit lot mesure 21 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur d'à peu près 86 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Bourgogne et 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Remparts et borné sur le côté vers la rue Bourgogne, par la propriété appartenant anciennement à Joseph Metz, sur l'autre côté par la propriété de Mme Charles Victor Foulon, et dans le fond par la propriété appartenant à Mimi Volant. La dite propriété a été acquise par la dite feue Adèle Macarty par achat de Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville, le 8 juin 1860.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, connue comme No 107 de la rue Orléans et ayant au premier étage corridor, salon, salle à manger, vestibule fermé, sur le deuxième étage, escalier, deux chambres à coucher, vestibule et balcon en fer sur la rue et une grande chambre et cabinet dans les mansardes, aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 6 chambres et galerie de côté, cour pavée en briques, cave, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine, ilet borné par la rue Dauphine, côté nord-ouest, mesurant, mesure française, 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face rue Bourbon, sur environ 184 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, contigu, du côté de la rue Ste-Anne, à la propriété de Idaline Manadé, et de l'autre côté de la rue Dumaine, à la propriété de Wm. Lombard ou assignés. Ensemble avec les bâtisses et autres dépendances qui y appartiennent. Étant la même propriété que la défunte Adèle Macarty, a acquise comme suit: Les deux tiers indivis, par achat de Drausin Barthélemy Macarty et Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Charles Victor Foulon, notaire, le 5 juillet 1860, et l'autre tiers indivis, par héritage de sa défunte mère Henriette Pietro, et elle a été mise en possession de la succession de sa défunte mère, avec ses héritiers par jugement rendu par la 2me Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le —1860.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec mansarde, portant le No 177 rue Bourbon, et ayant des salons avec portes à coulisse, deux chambres à coucher, salle à manger, cabinet, etc., l'étage principal, deux grandes et quatre petites chambres ou cabinets dans l'attic, aussi, une cuisine à un étage couverte en ardoises séparée de la maison principale, et ayant trois chambres, citerne, hydrant, cour carrelée de briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St-Philippe, et mesurant 43 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne, 90 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté plus près de la rue St Philippe à quelle profondeur elle se retrécit à angle droit 11 pieds 8 pouces et 3 lignes et a une autre profondeur de 31 pieds, 130 pieds 7 pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, borné d'un côté par la propriété appartenant à Sylvain Peyroux et Constance Peyroux et de l'autre côté par la propriété appartenant anciennement au Dr Alpuente. Étant la même propriété que la dite Mme Adèle Macarty acquise par achat de Drausin Barthélemy Macarty conformément à un acte passé par devant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville, le 9 août 1856.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage et à deux corps de logis couverte en ardoises. Nos 215 et 217 rue Bourgogne, contenant à peu près 3 chambres de chaque côté, aussi, séparée du corps principal de logis, une cuisine en briques à deux étages contenant six chambres, contenant 4 chambres au-dessous et 1 au-dessus et de l'autre côté deux cabinets à chaque étage, galerie, hydrant, lieux d'aisance, cour devant et derrière, cour de devant pavée en briques, allées de côté, etc. Le tout mesuré au pied américain et conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 22 avril 1881.

Termes et conditions 1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité de NON ALIENANDO, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert des polices au porteur des billets et les acquéreurs devront payer en sus du montant de leur enchère toutes les taxes dues sur les propriétés vendue et exigibles en 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
23 avril—23, 30 mai 7, 14, 21, 28

PAR B. ONORATO.

VENTE JUDICIAIRE

Résidence de valeur dans le Troisième District.

SUCCESSION DE WILLIAM THOMPSON.

No 2504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 23 mars 1881, les propriétés décrites qui suivent, savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Louisa, Dauphine et Clouet, suivant un plan de P. A. Tourné, architecte, en date du 7 novembre 1854 et déposé comme plan No 15 au bureau de P. Condrain, notaire, le dit lot mesurant en mesure américaine, 31 pieds 2 pouces de face à la rue Royale, sur 150 pieds 10 pouces 3 1/4 de profondeur.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 17 pieds 10 pouces de face à la rue Royale, sur 171 pieds 5 pouces 3/4 de profondeur.

3. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, dans l'ilet ci-dessus, et mesurant 25 pieds de face à la rue Royale, sur 171 pieds 5 pouces 3/4 de profondeur.

Tous les intérêts du défunt dans la yole "Keep Your Eyes Open."

Conditions—Pour la yole, comptant.—Pour les propriétés—Une moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devant être assurées et les polices transférées, et, en cas de procès, l'acquéreur paiera 5 pour cent pour frais d'avocat, sur le montant réclamé de l'acquéreur et assumera en outre de son enchère toutes les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente devant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.
mars 26—avril 2, 9, 16, 23, 30.

Propriété de valeur rue Poets, entre Royale et Dauphine.

Succession de Williams Bieno et sa femme.—No 2414, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B ONORATO, encanteur.—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 6 avril 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Dauphine, Poëts et Royale, désigné par le No 13. Le dit lot mesure au pied américain 31 pieds de face à la rue Poëts sur une profondeur de 135 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets divisés en coupons garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication le privilège de drainage, s'il est également dû, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur; 5 pour cent pour honoraires d'avocat seront requis de l'acquéreur en cas de poursuites pour le recouvrement des billets.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour lier la vente.
9 avril—9,16,23,30—mai 7,14

Propriété de valeur sur la rue Douane entre celles Roman et Prieur.

Succession de Peter Ullrich.

No 2782, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale,—SAMEDI, le 7 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 5 avril 1881, de la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville, mesurant au pied américain 12 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes dues et payables en 1881.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 avril—6,16,23,30—7 mai

Propriété de valeur rue Port, entre celles Bourgogne et Amour.

Succession de Johanna Muller et Clara Muller sa femme.

No 2647—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 12 de l'ilet No 9, borné par les rues Craps maintenant Bourgogne, Amour maintenant Remparts, Port et Avenue Lafayette; le dit lot mesure au pied anglais 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions comptant; l'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis de l'acheteur au moment de la vente. Actes de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 avril—9,16,23,30—mai 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

L'HOTEL DE SOTO, anciennement les "BLUE STORES,"

Coin des rues Bienville et Peters, Deuxième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Bienville, Peters Conti et Decatur, anciennement le coin des rues Peters et Bienville et mesurant 67 pieds de face rue Peters, sur une profondeur et façade de 79 pieds rue Bienville.

Les améliorations comprennent les bâtisses en briques à trois étages et demi, bien connues sous le nom de Hôtel de Soto, ci-devant les magasins bleus, avec façade en granite rue Peters, et le magasin en briques à un étage faisant face à la rue Bienville, le rez de chaussée est occupé par des magasins et des emplacements de commerce rue Peters et rue Bienville, et l'étage supérieur est divisé en 37 chambres avec cuisine, cour carrelée, lieux d'aisance etc. Pour les détails, voir le plan à la Bourse.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec intérêt de 8 0/0 par an, hypothèque. Lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété, rembourser les primes non expirées, assumera, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1881 et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 avril—

Actions de la banque Nationale Germania

Succession de Mme M. Billgery, épouse décédée de Buhler, No 4 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale, MERCREDI, 4 mai 1881, à midi et demi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, daté du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession—

1° 23 actions du fonds capital de la banque Nationale Germania de la Nouvelle-Orléans de cent piastres chacune conformément au certificat No—

2° Tous les droits, titres et intérêt du défunt à et dans la compagnie désignée sous le nom de la "Windhausen Ice Making et Refrigerating Machine Association of North America."

Conditions—Comptant sur adjudication.
23avr—23,27,30, mai 4

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

Faisant face rue Miro, entre Hôpital et Quartier.

Succession d'Ernestine Reggio, No 2296 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 mars 1881, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges y appartenant situé dans le 2me District de cette ville, dans la partie connue sous le nom de faubourg Tremé, dans le carré borné par les rues Miro, Quartier Hôpital et Galvez et désigné par le No 2 sur un plan dressé le 17 novembre 1851, déposé pour qu'il y soit référé au bureau de E. G. Gottschalk ci-devant notaire en cette ville, plan No 3, d'après lequel le dit lot mesure 30 pieds de face rue Miro, 31 pieds 8 pouces de largeur dans le fond faisant face au chemin Milne, s'étendant à travers le dit terrain, 121 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 3 et 110 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée, contigue au terrain No 1.

Étant la même propriété qui a été acquise par la dite défunte Ernestine Reggio, par achat de Mme Elisa ou Elise Boyer, épouse d'âge légal de Arthur Laine, par un acte passé par devant Oscar Drouet, notaire en cette ville, le 8 avril 1880.

Conditions—Comptant à la vente.

Acte de vente par devant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19,26—avril 2,9,16,23.

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Rue des Français entre Bons-Enfants et Morales.

Rue Urquhart entre Union et Français.

Succession de Joséphine François.

Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 739.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46, rue Royale—SAMEDI 30 avril 1881 il sera vendu à l'encan à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 mars 1881 pour le compte de la susdite succession, des propriétés ci-après décrites—

1° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville formant une partie du lot No 16 de l'ilet No 19 borné par les rues Français Union Bons Enfants et Morales conformément à un plan de J. Pilié, voyer, le 14 septembre 1809, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La susdite propriété a été acquise par Joséphine Françoise alias Françoise de Marie Erilaux, par acte passé pardevant H Pedesclaux notaire le 7 juillet 1835, enregistré au bureau du transfert, livre 18, folio 22.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, anciennement Faubourg Marigny, faisant partie du lot No 199 de l'ilet No 20 borné par les rues Union, Urquhart, Français et Morales, selon le plan précédemment mentionné. Laquelle dite portion de terre mesure (au pied français) 60 pieds de face à la rue Urquhart, par une profondeur de 30 pieds entre lignes parallèles. Le terrain faisant partie d'un certain lot mesurant 30 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, qui a été acquis par de Josephine Françoise alias Françoise de Angélique Bienvenu, par acte de F. de Caire, notaire le 24 décembre 1835, enregistré au bureau des transferts, livre 18 folio 342.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mars—26 avril 2, 9, 16, 23, 30.

Terrain amélioré dans le Troisième District, dans la rue Union, entre les rues Morales et Urquhart.

Succession de John Pons. No 444. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre 1880, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et avantages y appartenant. Le dit terrain est situé au nouveau faubourg Marigny, troisième district de cette ville, dans l'ilet No 217, compris entre les rues Morales, Urquhart, Union et Bagatelle, sur le plan primitif dudit nouveau faubourg Marigny, lequel plan est déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme la partie qui est le plus près de la rue Urquhart du dit ilet No 217. Il a, au pied français, 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en un billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, la clause pénale de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra assurer les bâtisses, transférer la police d'assurance au porteur du billet et payer toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1880. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 avril—9, 16, 23, 30, mai 7, 14.

Bâtisses en bois à deux étages, à deux corps de logis, Nos 326 et 328 rue Carondelet, entre celles Clio et Erato, Premier District.

L. Berniard et als. vs. Amélie Cammack.

No 2477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente pour effectuer un partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 7 mai 1881, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 25 mars 1881 et signé le 30 mars 1881, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Clio et Erato, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Rosenstein, voyer, le 15 janvier 1859, et déposé pour références en l'étude de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesure 38 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Carondelet, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Clio, et borné de l'autre côté par le lot No 1 du dit plan.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, divisée en deux corps de logis, ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuisine, cuve, lieux d'aisance et désignés par les Nos. 326 et 328 de la rue Carondelet.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, un et deux ans de crédit pour billets divisés ou coupons portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec toutes les autres clauses de "non alienando," 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police aux détenteurs des billets. L'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
2avril—2,9,16,23,30—7mai.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
[illegible]—1an LEONORA PASS

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS,
Des derniers modèles.
Bagues en diamants, montures riches et nouvelles.
Epingles montées en diamants pour messieurs.
Boucles d'oreilles, montures or et diamants derniers genres.
Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.
Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.
Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.
Chaines d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.
Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—Vêtements assortis pour hommes et femmes.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI, 25 avril 1881, à 10 1/2 heures a. m., ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.
22avril—

Voiture Rockaway, Cheval Sorrel et harnais. Jersey wagon—Wagon à ressort—Buggy de médecin

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1881, à midi et demi, il sera vendu en face la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Passage de la Bourse, entre Douane et Canal, les articles ci-dessus mentionnés.
Conditions—Comptant. 21avril—

Propriétés de valeur dans le Deuxième District.

Résidence de famille en briques rue des Remparts en face de la Place d'Armes avec lot et jardin, faisant face à la rue Orléans.

Bon emplacement pour affaires coin des rues Remparts et Orléans, en face de la Place d'Armes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 23 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Orléans, Ste Anne et Bourgogne, mesurant 38 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 76 pieds sur la ligne près de la rue Ste Anne—puis 36 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne, s'étendant à la rue Ste Anne à la rue Orléans, 27 pieds de face à la rue Orléans, puis à peu près 48 pieds sur la ligne parallèle à la rue des Remparts et s'étendant vers la rue Ste-Anne, puis sur la ligne parallèle à la rue Orléans et s'étendant vers la rue des Remparts de 49 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, confortable, commode et solidement construite faisant face à la rue des Remparts et vis à vis de la Place d'Armes, ayant au 1er étage deux grands salons, salle et corridor au second étage, 4 chambres à coucher, 2 cabinets, escalier, corridor et balcon de façade, de bâtisse en briques à 3 étages attachée au corps principal de logis contenant au 1er étage, salle à manger et cuisine, au 2d étage, 2 chambres à coucher, galerie, lieux d'aisance, etc., au 3me étage 3 chambres à coucher et galerie, hydrant et gaz partout, une autre bâtisse dans le fond avec cave à provision, chambre à bain et jardin faisant face à la rue Orléans. Cette propriété a une petite distance de la rue du Canal, du marché français et des théâtres avoir les affaires devrait fixer l'attention particulière de ceux qui cherchent des maisons.

2° Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Orléans, Remparts, Ste-Anne et Bourgogne, formant le coin des rues Orléans et Remparts, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Remparts sur 49 pieds de profondeur et de façade à la rue Orléans.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, maintenant une manufacture de cigares ayant à peu près 7 chambres, une bâtisse en bois à deux étages faisant face à la rue des Remparts, avec 6 chambres en haut et en bas. Les susdites propriétés sont vendues conformément aux plans de Arthur de Armas, arpenteur juré voyer de la ville, en date du 30 mars 1881.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles, assurance, transfert de la police au détenteur des billets, la clause pénale de 5 0/0 honoraires d'avocat pour le recouvrement du montant dû des billets. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 et faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Le vendeur se réserve le droit de diviser la propriété désignée par la lettre A au cas ayant le 1er de juin et sur la propriété B, les droits de loyer jusqu'au 30 avril.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 avril—17 à la vente

SANS RÉSERVE.

Propriété de grande valeur améliorée, dans le Deuxième District.

No 19 rue Conti, entre Chartres et Decatur, maintenant occupée par la Manufacture de Chapeaux Pioneer.

No 206 rue St. Philippe, entre Marais et Villeré.

No 200 rue Villeré, entre Domaine et St. Philippe.

Nos 193 et 195 rue Claiborne, entre Dumaine et St. Philippe.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 23 avril, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, SANS LIMITE OU RÉSERVE—

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Decatur et Chartres, désigné par le No 3 et mesurant 20 pieds de face rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 72 pieds 8 pouces. Les améliorations, le magasin en briques à trois étages, anciennement connu comme le No 19 de la rue Conti, actuellement occupé par une fabrique de chapeaux.

2° Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St Philippe, Dumaine, Marais et Villeré, mesurant 32 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 83 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistant en une maison en bois à un étage, ayant quatre chambres, et une cuisine en bois à deux étages au fond du terrain ayant deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, à la latérale double, etc. et porte le numéro municipal 206 rue St Philippe.

3° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Villeré, Dumaine, Marais et St-Philippe, et mesurant 36 pieds 7 pouces 3 lignes de face rue Villeré, 38 pieds 2 pouces 6 lignes sur la limite de derrière, et une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison double en bois à deux étages, couverte en ardoises, à distance de la rue et ayant, de chaque côté, 4 chambres, péristyle, galeries latérales, citernes, lieux d'aisance, etc., et porte le numéro municipal 200 rue Villeré.

4° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St Philippe, et mesurant 42 pieds 4 pouces de face rue Claiborne, 42 pieds, 8 pouces 6 lignes sur la limite de derrière, et une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Les améliorations comprennent cette maison de résidence confortable en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, connue sous les Nos 193 et 195 de la rue Claiborne, et ayant des salons avec arche double, salle à manger, escalier avec péristyle et trois chambres à coucher au premier étage, et quatre chambres à coucher avec cabinets, etc., à l'étage des mansardes; aussi une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, détachée du corps de logis principal et ayant quatre chambres, galeries, lieux d'aisance, trois citernes, hangars, cour carrelée de briques; la partie de derrière du terrain étant cultivée comme jardin.

Le tout en mesure américaine, mesure conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, le 19 mars 1881, et exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour percevoir le montant des billets, assurance et transfert de polices et remises des primes non expirées. L'acquéreur sera requis de payer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, N. P. aux frais des acquéreurs. 17 av—

Résidence de maître No 201 rue Esplanade, entre Marais et Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI 23 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, sans réserve—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 160 pieds et 8 pouces; les améliorations consistant en une maison haute avec vaste salon à arche, grande salle à manger avec portes à coulisse communiquant au salon, cheminées en marbre blanc, 4 grandes chambres à coucher, 2 cabinets au premier étage, cuisine attenant à la maison avec dépenses, chambre à bain, 2 chambres au premier, gaz dans toute la maison, jardin, cave, lieux d'aisance, &c. La maison est en parfait état, complètement neuve, ayant été construite en 1877 avec des matériaux de premier choix.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec intérêt de 8 0/0 du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, assurance et transfert de police, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du paiement des billets en en partie, et toutes les clauses habituelles. L'acquéreur sera tenu d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

P. S.—Nous engageons ceux qui cherchent une propriété réunissant toutes les améliorations récentes ainsi que les avantages d'une maison confortable et agréable à aller la visiter. La vente est positive et sans limite.
17 avril—

JOHN R. LEGIER,
Notaire,

No 79 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er MeVD